

INSTITUTION NOTRE DAME LE CLOS FLEURI

Maternelle-Elémentaire-Collège

Etablissement catholique privé sous contrat d'association avec l'Etat

5 bis avenue Claude Augé – BP 19 – 32600 L'ISLE-JOURDAIN

Tél. : 05.62.07.37.93 - E-mail : college.closfleuri@wanadoo.fr

Tarifs pour l'année scolaire 2023-2024

HORAIRES :

L'école ouvre à 7h30 et ferme à 18h45.

Le collège ouvre à 7h45 et ferme à 18h30.

ECOLE (4j / semaine)		COLLEGE (4j ½ / semaine)
Maternelle	Elémentaire	
8h40-11h35	8h40-11h45	8h30-12h30 (tous les jours et le mercredi matin)
13h20-16h30	13h30-16h30	14h15-17h20

TARIFS :

FRAIS DE DOSSIER (A L'INSCRIPTION) : 80 € par enfant (à l'entrée au collège et à l'école) encaissés au dépôt du dossier et non remboursés en cas de désistement.

FIDELISATION DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Pour les élèves (école ou collège) inscrits au Clos Fleuri pour 2023-2024 et issus de l'enseignement catholique sous contrat, les frais d'inscription seront remboursés, la première année, sur la première facture.

FRAIS DE REINSCRIPTION : 50 € d'arrhes par enfant encaissés au retour de la feuille de réinscription et déduits de la première facture émise en septembre 2023. Ces arrhes ne seront pas remboursées en cas de désistement après le 15/05/2023.

SCOLARITE ECOLE ET COLLEGE (paiement sur 10 mois d'octobre à juillet)

La contribution familiale permet de financer les activités liées au caractère propre de l'établissement (pastorale, cotisations aux institutions de l'Enseignement Catholique, activités éducatives...), les dépenses concernant l'immobilier et l'acquisition des matériels d'équipement. Par ailleurs, cet apport compense les dépenses de fonctionnement non couvertes par les forfaits de l'État et des collectivités. Tout mois commencé est dû en cas de départ en cours d'année scolaire

FOURNIR L'AVIS D'IMPOSITION 2022 (sur les revenus 2021)

→ Si cet avis n'est pas fourni, nous serons dans l'obligation de facturer la tranche la plus haute (tranche 5).

→ Si vous ne souhaitez pas le fournir (parce que vous êtes dans la tranche 5), merci de le cocher sur la fiche de réinscription ou le dossier d'inscription.

→ **ATTENTION** : Pour les élèves venant de l'étranger ou justifiant de revenus à l'étranger, le quotient familial appliqué sera celui de la tranche la plus haute (tranche 5).

→ **ATTENTION** : Si l'avis d'imposition du couple ou les 2 avis sont fournis en cours d'année scolaire, il n'y aura pas de régularisation rétroactive sur les factures déjà établies et adressées aux familles.

Ex : Revenu fiscal de référence : 24 350 € / 2.5 parts = 9 740 € - Le montant mensuel de la contribution se situe dans la tranche 3.

	Tranche 1 < 5 500	Tranche 2 5 501 à 9 000	Tranche 3 9 001 à 14 000	Tranche 4 14 001 à 20 000	Tranche 5 > 20 000
Contribution mensuelle/enfant ECOLE	56 €	65 €	72.50 €	77.50 €	87 €
Contribution mensuelle/enfant COLLEGE	71 €	82 €	93.50 €	102.50 €	116 €

Réductions appliquées sur la contribution des fratries scolarisées dans l'institution :

-20% pour le 2^e enfant

-30 % pour le 3^e enfant

gratuité des frais de scolarité à partir du 4^e enfant

L'assurance scolaire et extra-scolaire, responsabilité civile, est offerte à tous les élèves (Contrat de groupe souscrit auprès de la Mutuelle St Christophe). **NE PAS FOURNIR D'ATTESTATION.**

FORFAIT GOUTER MATERNELLES (TPSM à GSM) : 10 €

FORFAIT PEDAGOGIQUE (paiement sur 10 mois d'octobre à juillet) :

Ecole : 6.90€

Collège : 6.50 €

COLLEGE : location de casier à la rentrée : 6 €

RESTAURATION ECOLE ET COLLEGE : Carte Magnétique (paiement sur 10 mois d'octobre à juillet).

Forfait demi-Pensionnaires Jours fixes et non interchangeables.			Externes/ repas occasionnels	Elève ayant un PAI Panier repas (allergie alimentaire) *
4 jours/ Semaine	3 jours/ Semaine	2 jours/ Semaine	6,20 € Carte à créditer auprès de la comptabilité (minimum 20 €)	15 €/mois pour 1 enfant 10 € pour le 2 ^e enfant
74 €	58 €	40 €		
Carte de self perdue ou détériorée			6 €	

* S'applique uniquement aux élèves ayant un régime ou une allergie alimentaire mentionné(e) dans un PAI signé par le médecin scolaire, **document à fournir à l'Etablissement dès la rentrée.**

Les repas consommés au-delà du forfait choisi feront l'objet d'une facturation supplémentaire en fin d'année scolaire au tarif de 4.50 €/repas.

Une déduction des frais de restauration sur la base d'un montant forfaitaire unique de 4.50 € par repas sera appliquée pour les voyages scolaires, les stages (exceptés ceux à l'initiative de la famille et/ou de l'élève), les maladies au-delà de 5 jours consécutifs d'absence justifiée par un certificat médical. Aucun remboursement de repas ne sera effectué pour une absence pour convenances personnelles.

Toute nouvelle carte (perdue ou détériorée) émise en cours d'année scolaire sera facturée 6 euros.

HORAIRE ET TARIFS DE LA GARDERIE ECOLE (forfaits mensuels) :

Matin	7h30-8h15	15 €
Soir	16h50-17h30 *	15 €
	17h30-18h45	20 €
	16h50-18h45	25 €
Matin et soir	7h30 - 8h15 + 16h50-17h30	25 €
	7h30 - 8h15 + 16h50-18h45	35 €
Carte de garderie occasionnelle utilisable 10 fois [Tarif à la journée (matin et/ou soir) quel que soit le temps passé à la garderie]		60 €

*Les élèves qui prennent les transports scolaires et ceux qui sont pris en charge en APC (sur seule décision de l'enseignant) ne sont pas concernés par ce créneau payant de garderie.

Réductions appliquées sur la garderie des fratries scolarisées à l'école maternelle et primaire :

-20% pour le 2^e enfant

-30 % pour le 3^e enfant

gratuité des frais de garderie à partir du 4^e enfant

COTISATIONS VOLONTAIRES ANNUELLES

Par enfant au collège : Adhésion Association Sportive : 35 euros

Association des Parents d'Élèves - A.P.E.L.

L'A.P.E.L. représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et offre aux familles un ensemble de services.

La cotisation (adhésion volontaire) est portée sur la 1^{ère} facture. Elle est fixée à 22,20 € par an et par famille ou 3,70 € pour les familles cotisant déjà dans un autre établissement.

SORTIES PEDAGOGIQUES

Selon la classe de l'enfant et les projets proposés, une participation financière sera demandée et devra être entièrement réglée avant chaque sortie ou voyage. L'inscription sera validée en fonction de la situation comptable de la famille : règlement des factures en cours (scolarité et restauration) à jour.

DEDUCTION TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les élèves résidant dans le Gers ou la Haute Garonne (école ou collège), payant le bus au tarif plein et n'ayant pas droit à l'Allocation de Rentrée Scolaire, une déduction forfaitaire de 45 € sera appliquée dès la réception du justificatif de paiement envoyé par le Service des Transports du Conseil Départemental.

L'inscription doit se faire en ligne sur le site <https://lio.laregion.fr> à partir du mois de juin.